

**Allocution de SE Madame Jacqueline ZABA,
Ambassadeur du Burkina Faso auprès du Royaume de Belgique,
lors de la cérémonie solennelle de signature de la Charte
internationale l'Energie.**

Bruxelles, le 16 mars 2017

**Excellences Mesdames et Messieurs les membres du
Corps diplomatique ;**

**Monsieur le Secrétaire Général de la Charte
Internationale de l'Energie ;**

**Mesdames, Messieurs les Directeurs et Chefs de
Service ;**

**Mesdames et Messieurs en vos titres, qualités et rangs
respectés ;**

Je voudrais, au nom des plus hautes autorités et du peuple burkinabè, vous traduire la joie qui est la nôtre en ce jour 16 mars 2017, date convenue pour la cérémonie solennelle de signature par le Burkina Faso de la Charte internationale de l'Energie. Cette cérémonie intervient après la signature et l'adoption par plus de 70 pays le 20 mai 2015 lors de la Conférence ministérielle de haut niveau à La Haye, aux Pays-Bas. Elle intervient également après la signature par le Bénin, le Sénégal, la CEDEAO et le G5 Sahel en 2016, et tout récemment après la signature le 7 mars 2017 par le Nigeria. Le Burkina Faso vient en toute responsabilité signer aujourd'hui la Charte internationale de l'Energie, en vue de participer au renforcement d'une coopération énergétique mutuellement bénéfique entre les nations.

Cette coopération permettra aussi de relever les futurs défis énergétiques mondiaux dans l'optique de la sécurité énergétique et de durabilité.

A ce titre, je voudrais qu'il vous plaise que je puisse saluer les signataires de la Charte européenne de l'Energie qui, en 1991 ont pris l'initiative de poser les balises d'une coopération inter-étatique en matière d'énergie. Cette démarche européenne a abouti à la Charte internationale de l'Energie qui vise le renforcement de la coopération internationale afin d'affronter des problèmes communs sur le plan de l'énergie au plan national, régional et international, y compris l'évolution de l'architecture énergétique globale. Le Burkina Faso est conscient de l'importance de l'énergie pour accompagner le développement durable des pays en voie de développement dans lesquels les déficits énergétiques sont à des niveaux très alarmants. En effet, les taux d'électrification des zones rurales n'atteignent point 10% des territoires dans nombre de pays en développement dont le mien. Sans énergie à coût raisonnable, l'Afrique ne pourra aucunement passer à la transformation des matières premières dont elle regorge ; sans cette transformation des matières premières, il ne sera pas possible de réaliser l'industrialisation qui est un passage obligé vers le

développement. C'est dire l'importance de l'énergie pour les pays en développement.

Excellences, Mesdames et Messieurs ;
Monsieur le Secrétaire Général ;
Mesdames et Messieurs ;

La Charte internationale de l'Energie offre aux Etats en construction, comme le mien, des opportunités de coopération pour un accès à des services énergétiques modernes, pour une réduction de la pauvreté énergétique, pour une économie verte, une énergie propre, pour une sécurité énergétique et un développement durable. Aussi, sommes-nous attachés à la Charte internationale de l'Energie pour tous les produits et bienfaits attendus. Le Burkina Faso sait compter sur ce partenariat gagnant/gagnant, tout comme avec les pays voisins, notamment la Côte d'Ivoire et le Ghana qui lui fournissent de l'électricité à travers des interconnexions électriques.

Dans cette même optique de coopération, les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont un organisme commun de gestion de l'énergie

et partagent une même vision pour la production, le transport et la distribution de l'énergie dans l'espace communautaire. La CEDEAO a d'ailleurs signé la Charte internationale tout comme le G5 Sahel, organisations sous régionales dans lesquelles le Burkina Faso est membre. Au niveau de la CEDEAO particulièrement, nous avons un Système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain (EEEOA), plus connu sous l'appellation anglaise West African Power Pool sous le sigle WAPP, avec pour ambition d'intégrer l'exploitation des réseaux électriques nationaux dans un marché d'électricité régional unifié en vue d'assurer, à moyen et long termes, un approvisionnement en énergie électrique régulier, fiable et à des coûts compétitifs. Le WAPP vient d'ailleurs de procéder au lancement le 17 janvier 2017 à Abomey-Calavi, au Bénin, des travaux de construction de son Centre d'information et de coordination (Cic), d'un coût global de 13,32 milliards de F CFA, dont 6,23 milliards pour la construction et 7,9 milliards de FCFA pour l'équipement, financés par le 10^{ème} Fonds européen de développement (FED). Ce Centre permettra au Système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain de coordonner les différents centres de contrôle nationaux et régionaux en charge de l'exploitation du système et de gérer le marché régional de l'électricité. Ce

Centre est sans aucun doute unique au monde, en raison de sa dimension régionale, du symbole qu'il représente pour l'Afrique de l'Ouest et pour les défis techniques qu'il relèvera.

Excellences, Mesdames et Messieurs ;

Monsieur le Secrétaire Général ;

Mesdames et Messieurs ;

Les Etats membres de la CEDEAO, le Burkina Faso y inclus, sont donc conscients non seulement de l'importance de l'électricité dans le développement de toute nation mais aussi et surtout de la nécessité de mutualiser leurs efforts en vue de juguler les problèmes d'énergie électrique en Afrique de l'Ouest, qui sont la production, le transport et la commercialisation, car aucun des quinze Etats membres de l'espace communautaire n'est autonome dans le domaine de l'énergie électrique. Comme l'a indiqué Marcel de Souza, Président de la Commission de la CEDEAO, je cite : « **Sans énergie électrique à moindre coût et de bonne qualité, il n'y a pas de création d'emploi, d'industrialisation, ainsi que de développement ; sans énergie électrique, on ne peut lutter contre la pauvreté** », fin de citation.

Ce faisant, le Burkina Faso, avec la CEDEAO et le G5 Sahel, savent compter sur la Charte internationale de l'Energie afin de faire bénéficier aux 17 millions de Burkinabè et aux plus de 300 millions de consommateurs de l'espace communautaire, une baisse significative de la fracture énergétique. Avec un taux d'électrification moyen de 18,83% dont 59,88% en milieu urbain et seulement 3,06% en zone rural, le Programme national de développement économique et social qui est le référentiel en matière de développement économique et social pour la période 2016-2020, ambitionne améliorer l'offre d'énergie et d'accès à l'énergie au Burkina Faso par :

- l'accroissement de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique ;
- la facilitation d'accès aux services énergétiques modernes ;
- la promotion de l'autonomisation énergétique au niveau national ;
- la création des services d'énergie ;
- la promotion de l'efficacité énergétique ; et
- la disponibilité permanente des hydrocarbures de qualité, sur toute l'étendue du territoire national.

Excellences Mesdames et Messieurs ;

Monsieur le Secrétaire Général ;

Mesdames et Messieurs ;

Je me réjouis donc que la signature de la Charte internationale de l'Energie que je formalise solennellement au nom du Burkina Faso puisse poser les jalons d'une fructueuse et durable coopération avec le Secrétariat de la Charte ainsi que les pays membres. Avec le Secrétaire Général, qui est le bras fort de la Charte internationale de l'Energie, tout l'honneur et le plaisir pour moi de signer la Charte internationale de l'Energie, ce jour 16 mars 2017.

Je vous remercie pour votre aimable attention !